

## **Cahier des charges et modalités d'inscription Rencontres d'écrivains 2024**

*La rencontre avec un écrivain est un moment privilégié qu'il convient de préparer et d'organiser en respectant un cahier des charges pour que cette rencontre représente un véritable dialogue entre celui qui écrit et les jeunes lecteurs.*

### Organisation de la rencontre

L'écrivain se rend dans une classe pour y mener un dialogue avec les élèves à propos de ses ouvrages, de ses sources, de la littérature et de l'art d'écrire ; un illustrateur se déplace dans une classe pour y parler de son travail et en particulier du lien qui s'établit entre l'image et le texte.

### Le dispositif

L'académie, en partenariat avec la DRAC Grand Est et avec le soutien du GIP-Acmisa\*, organise des Rencontres d'écrivains qui complètent l'opération académique du concours de lecture-écriture le Printemps de l'écriture 2024 dont le thème est « Demain ». Ces actions s'inscrivent parfaitement dans les priorités académiques en faveur de la lecture et l'écriture.

Les Rencontres d'écrivains de l'année scolaire qui commence auront lieu **du 29 janvier au 02 février 2024**.

Les inscriptions se dérouleront du **25 septembre au 13 octobre 2023 par inscription électronique uniquement** en suivant le lien suivant :

<https://framaforms.org/inscription-rencontres-decrivains-2024-1693753215> (**une inscription électronique par rencontre**).

Chaque artiste peut effectuer au maximum deux rencontres pour deux classes sur une demi-journée et au maximum trois rencontres dans un même établissement, échelonnées sur une journée, soit deux le matin et une l'après-midi.

La rencontre est ouverte aux établissements des premier et second degrés. Elle peut se dérouler également dans le cadre des cours de langues vivantes. La rencontre, d'une **durée d'1h30 maximum**, concerne nécessairement une classe ou un groupe constitué.

Afin de permettre des échanges personnalisés et de qualité, les regroupements de classes ne sont pas autorisés, sauf exception dans le cas de regroupement de deux demi-groupes.

Sont invités cette année:

**Laura Alcoba, Alfred, Claire Audhuy, Eloi Audouin-Rouzeau, Gautier Battistella, Muriel Carminati, Claire Frossard, Caroline Gamon, Céline Lapertot, Philippe Lechermeier, Sandra Le Guen, Erik L'homme, Thomas Louis, Anne Mahler, Mabrouck Rachedi, David Sala, Muriel Zürcher.**

\* Les membres actuels du GIP-Acmisa sont l'académie de Strasbourg, la DRAC Grand Est, la Ville de Colmar, la Ville de Strasbourg, la Ville de Mulhouse, l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté Européenne d'Alsace et le Crédit Mutuel Enseignant.

## Préparation des rencontres

La rencontre se fonde sur **la lecture**. Il est intéressant de faire découvrir aux lecteurs une partie de l'œuvre de l'écrivain et/ou illustrateur, en ne se limitant pas à un seul ouvrage.

Le dossier concernant l'artiste (biographie, bibliographie) permet de préparer un programme de lectures - en fonction de la classe - soit de quelques ouvrages, soit d'ouvrages choisis en commun accord avec lui autour d'une thématique ou d'une question littéraire. Pour le premier degré, il est également envisageable de choisir la lecture d'extraits, de fragments qui seront à la portée des jeunes lecteurs. Nous vous invitons également à consulter le document d'accompagnement des Rencontres d'écrivains sur le site académique (<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/domaines-artistiques-et-culturels/lecture-ecriture/rencontres-decrivains/>).

Le contact avec l'artiste (adresse électronique fournie lors de la confirmation d'attribution) permet d'envisager les points qui seront abordés lors de la rencontre. Ces échanges sont primordiaux en amont afin que l'artiste prenne connaissance de la démarche adoptée par l'enseignant. Celui-ci l'informe aussi du choix des ouvrages avec lesquels il travaille avec ses élèves. Cette présentation du projet doit être exposée à l'artiste avant les vacances de Noël.

À l'occasion d'une rencontre, **il est essentiel de faire lire les élèves et de se procurer un certain nombre d'ouvrages de l'auteur.**

## Modalités

La rencontre peut avoir lieu dans une salle de classe. Dans les collèges et les lycées, le CDI est aussi un lieu privilégié, les professeurs documentalistes étant de précieux relais pour la mise en place de ce moment d'échanges. Les bibliothèques ou médiathèques sont encore des choix judicieux pour une rencontre, notamment dans le premier degré.

Chaque structure scolaire est contactée afin d'organiser la journée de l'artiste : déplacement, horaires d'intervention, déjeuner, etc. Il est indispensable que les structures scolaires participent à l'organisation de la journée afin que cette rencontre soit un moment de convivialité.

**En fonction du planning établi, il pourra être demandé aux structures scolaires d'inviter l'artiste au restaurant scolaire.**

Les écrivains venant de l'extérieur sont logés à Strasbourg et se déplacent grâce aux transports en commun : bus, tram, train, sauf mention expresse. C'est pourquoi les rencontres débuteront **à partir de 9h et se termineront au plus tard à 17h**. Il convient de faciliter leurs déplacements que ce soit d'un établissement à l'autre ou d'une ville à l'autre et de prévoir un lieu de restauration si besoin. L'emploi du temps sera déterminé en accord avec l'artiste. Il sera ferme et définitif sauf mention expresse de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC). **Toute intervention non prévue dans ce cadre ne pourra être co-financée par le GIP-Acmisa.**

A l'issue des rencontres, les professeurs complèteront **obligatoirement** le questionnaire-bilan mis en ligne accompagné éventuellement de comptes rendus ou travaux d'élèves, photographies etc. (avec autorisation de diffusion pour chaque élève)

Certains artistes invités disposant de peu de journées de présence, et/ou suscitant un engouement plus important que les disponibilités de son planning, il est vivement recommandé d'effectuer plusieurs inscriptions électroniques, en les priorisant. Les équipes de la Daac auront à cœur de satisfaire le plus grand nombre.

Chaque rencontre devra être recensée sur la plateforme ADAGE.